



Liquidation de communauté

Par **flashlook**, le **04/12/2017** à **15:06**

bonjour ,(excusez moi mais n ai pu trouver ou classer cette question)
ma question porte sur la" liquidation de communauté ""
divorcé depuis 25 ans ,le règlement n a pu être réalisé liquidé , la partie qui jouit
provisoirement depuis du bien (immobilier construit pendant la communauté sur un terrain lui
appartenant = en location) fait tout pour bloquer l' avancée de la procédure contestations
systématiques des comptes du notaire en charge d établir les comptes ,
dernier ex: contestation de la valeur (du marché actuel) du bien immobilier calculé par le
notaire ,
et la "" machine juridique " s'enraie encore une fois ;PV de difficulté du notaire et tout se fige
-
-question :
- dans le cas du décès del' une des parties lors d une liquidation de communauté en cours
""non réglée"" a la date du décès ,
quelles sont les suites juridiques (fiscale ect) , pour la partie qui est en attente et qui se
retrouve face aux héritiers comment cela se passe t 'il alors que la liquidation de communauté
n a été réglé ?
merci aux juristes de leurs expertises sur cette question